

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2023-013/ALT/COMFIB

Dossier N°046 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-016/PRES-TRANS DU 30 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2022042/PR BF 2022 21 00, SIGNE LE 30 JUIN 2022 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE BOUCLAGE DU FINANCEMENT DE LA 3^{ème} PHASE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU : AMENAGEMENT DE L'EXUTOIRE AU NIVEAU DU PARC BANGREWEOGO

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée **Haoua FOFANA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 25 juillet de 15 heures 09 minutes à 16 heures 47 minutes et le jeudi 27 juillet de 09 heures 18 minutes à 11 heures 47 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés NOMBO Moussa et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-016/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2022042/PR BF 2022 21 00, signé le 30 juin 2022 entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement de la 3^e phase du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou : Aménagement de l'exutoire au niveau du parc Bangrewéogo.

Au préalable, la Commission a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le vendredi 14 juillet 2023 de 09 heures 25 minutes à 11 heures 40 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Mikailou SIDIBE Ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Moussa SAWADOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD) par les députées Mariam SIDIBE et Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Drissa KY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- contexte et justification du projet ;
- description technique, objectifs et résultats attendus du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement ;
- présentation du projet de loi.

1. Contexte et justification du projet

Dans le cadre de l'assainissement de la ville de Ouagadougou, l'État burkinabè a entrepris, depuis les années 1970, l'aménagement de certains affluents du marigot Kadiogo, en canaux revêtus en béton armé. Il s'agit notamment du canal du Mogho Naaba, du canal de Zogona, du canal central et celui de Wemtenga.

En dépit de ces efforts, il a été constaté des inondations récurrentes dans certains quartiers de la ville, surtout dans le parc urbain Bangrewéogo. Les cas des saisons pluviales 2007 et 2009 en sont une parfaite illustration.

Dans le souci d'apporter une solution durable et définitive au problème d'inondation de la ville, le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de l'urbanisme, a commandité en 2009, une étude technique détaillée et environnementale de drainage du parc Bangrewéogo.

Cette étude qui a concerné le tronçon du marigot Kadiogo localisé entre l'aval du barrage n°3 et le dalot de An Nayélé, a abouti à des propositions d'aménagements à travers des dossiers d'études techniques détaillées, environnementales et urbanistiques des travaux de drainage du parc.

L'estimation financière de l'ensemble des travaux à réaliser pour résoudre les problèmes d'inondation dans la ville de Ouagadougou ainsi que des différents aménagements urbanistiques (pour générer des ressources financières pour l'entretien des aménagements) a été chiffrée à environ dix-neuf milliards (19 000 000 000) de francs CFA en 2009.

Au regard du coût assez élevé pour la réalisation de l'ensemble des travaux, il a été établi un phasage suivant l'ordre de priorité dans le processus de résolution des problèmes d'inondation et de cohérence dans les activités interphasées. Ainsi, les quatre (04) phases suivantes ont été retenues pour l'exécution de l'ensemble desdits travaux :

- phase 1 : exécution des aménagements prioritaires qui comportent le recalibrage du marigot Kadiogo sur son tronçon compris entre sa confluence avec le canal de Wemtenga et le dalot de An Nayélé, avec le revêtement des talus du canal sur son tronçon situé entre la limite du parc Bangrewéogo et le dalot de An Nayélé ;
- phase 2 : réalisation des travaux confortatifs des canaux réalisés dans le cadre de la phase 1, comprenant le revêtement du radier du canal partiellement revêtu entre la limite du parc et le dalot de An Nayélé et le revêtement du marigot Somgandé 2 en béton armé ainsi que le tronçon du marigot Kadiogo compris entre sa confluence avec le canal de Wemtenga et la limite Est du parc en maçonnerie de moellons ;
- phase 3 : aménagement du marigot Kadiogo à l'intérieur du parc sur son tronçon compris entre la fin du canal de Zogona sa confluence avec le canal de Wemtenga ainsi que l'aménagement du chenal nord du parc Bangrewéogo ;
- phase 4 : aménagements urbanistiques du parc.

En mai 2010, le Gouvernement burkinabè a obtenu auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), un financement à hauteur d'environ six milliards (6 000 000 000) de francs CFA pour la réalisation d'une partie des travaux relatifs aux aménagements prioritaires (phase 1).

En août 2012, suite aux constats et observations tirés du fonctionnement des ouvrages réalisés en phase 1, le Gouvernement a obtenu un financement complémentaire de cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA pour l'exécution de travaux confortatifs desdits ouvrages (phase 2).

Les aménagements réalisés au niveau des phases 1 et 2 ont permis de déboucher les exutoires et d'assurer une évacuation rapide en induisant des appels de débits et une accélération des écoulements en aval du parc. Cependant, il faut noter que ces aménagements ne suffiront pas pour résoudre les problèmes d'inondation.

En effet, le tronçon du marigot Kadiogo à l'intérieur du parc qui n'est pas aménagé constitue un frein à l'écoulement des eaux notamment du déversoir du barrage n°3, du canal central, du canal de Zogona, des eaux provenant des quartiers Tanghin et Somgandé y compris les marigots de Tanghin et de Somgandé 1 dans le parc Bangrewéogo vers le canal aménagé en aval.

C'est ainsi que courant juin 2017, l'Etat burkinabè a introduit une requête à la BOAD pour le financement de la 3^e phase du projet et a obtenu un financement partiel à hauteur de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA par accord de prêt n°2018012/PR BF 2018 13 00 pour l'exécution des travaux de la tranche ferme de ladite phase.

En mai 2022, une autre requête a été soumise à la BOAD pour le bouclage du financement de la tranche conditionnelle de la phase 3.

2. Description technique, objectifs et résultats attendus du projet

Le projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase 3) entre en droite ligne de l'opérationnalisation de l'Axe n°3 du Plan national de développement économique et social (PNDES II) et le Pilier 3 du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) à travers l'objectif stratégique OS 3.6, « *améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité* ».

En effet, l'aménagement de l'exutoire au niveau du parc Bangrewéogo participe de la mise en œuvre du schéma directeur de drainage des eaux pluviales et contribue efficacement au renforcement et au bon fonctionnement du réseau d'assainissement pluvial de la ville de Ouagadougou.

2.1. Description technique du projet

Le projet prévoit :

- le prolongement, sur un linéaire de trois cents mètres (300 m) et une section de 5/11x1.5 revêtue en maçonnerie de moellons sur les talus, du chenal Nord jusqu'à son croisement avec le canal principal ;
- le prolongement du recalibrage du marigot Kadiogo en chenal revêtu en béton armé, sur une longueur de deux mille six cent dix mètres linéaires (2 610 ml) ;
- le recalibrage et le revêtement en béton armé du canal de Nioko 2 sur mille trente-trois mètres linéaires (1033 ml) et son affluent sur deux cent soixante-dix-neuf mètres linéaires (279 ml) ;

- le prolongement du recalibrage du marigot Kadiogo, en chenal en terre, sur neuf cent soixante mètres linéaires (960 ml) après la fin du tronçon revêtu.

2.1.1. Les composantes

Le projet comprend les sept (07) composantes suivantes :

- études ;
- travaux ;
- contrôle et surveillance des travaux ;
- appui à la gestion des déchets ;
- mesures environnementales et sociales ;
- coordination et gestion du projet ;
- audit technique et financier.

Les détails relatifs à ces différentes composantes sont consignés dans l'exposé des motifs mis à votre disposition.

2.1.2 Les bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs de la phase 3 du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou, aménagement de l'exutoire au niveau du Parc Bangrewéogo sont en général la population de la ville de Ouagadougou et plus particulièrement les populations riveraines du canal.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Ouagadougou.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant de manière très significative, le taux d'habitations inondées ;
- améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangrewéogo ;

- augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique.

2.3. Résultats attendus du projet

Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants :

Au niveau de l'amélioration de l'accès de la population à un service d'assainissement durable :

L'augmentation du nombre de personnes ayant accès à un service d'assainissement durable grâce à la réalisation de :

- neuf cent soixante (960) mètres linéaires de canaux de drainage d'eaux pluviales en terre et quatre mille deux cent vingt-deux (4 222) mètres linéaires de canaux revêtus en béton armé ;
- mille trois cents (1 300) mètres linéaires d'éclairage public le long du marigot Kadiogo.

Au niveau de la création d'emplois :

- la création de cinq cent quatre-vingt-sept (587) emplois au cours de la mise en œuvre du projet, création de trois cent quatre-vingt-six (386) emplois directs au cours de l'exploitation du projet ;
- la création de sept mille cent soixante-six (7 166) emplois indirects et induits dans le domaine de la gestion des déchets.

Au niveau de la création de richesse :

Au moins treize milliards deux cent soixante-sept millions (13 267 000 000) de francs CFA de valeur ajoutée indirecte et induite est générée dans l'économie burkinabè en fin 2023 et au moins cinq cent millions cent trente-cinq mille (500 135 000) francs CFA de recettes fiscales indirectes et induites sont générées pour le budget de l'Etat en fin 2023.

3. Coût du projet et caractéristique du financement

3.1. Coût du projet

Le coût total du projet actualisé, y compris les imprévus physique et financier, est estimé à quatre milliards huit cent vingt-cinq millions (4 825 000 000) de francs CFA TTC. Le coût total du prêt de la Banque

Ouest Africaine de Développement pour le financement du projet dans sa tranche conditionnelle s'établit à quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) de francs CFA HT.

3.2. Caractéristique du financement

Le taux de rentabilité économique calculé sur la base des coûts et avantages économiques totaux et actualisés sur une période d'exploitation de 20 ans, s'établit à 26,19%.

Les modalités du prêt de la BOAD sont les suivantes :

- le bouclage du financement de la BOAD, d'un montant de quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) de francs CFA, soit 93%, servira à financer les composantes études, travaux, contrôle et surveillance des travaux, mesures environnementales et sociales et coordination et gestion du projet ;
- le reliquat sur le prêt initial de la BOAD, de trois cent vingt-cinq millions (325 000 000) de francs CFA, soit 7%, servira à compléter les besoins sur les composantes travaux et contrôle et surveillance des travaux.

Le plan de financement du projet se présente comme suit (en millions de francs CFA) :

COMPOSANTES	TOTAL HT ACTUALISE	FINANCEMENT INITIAL					BOUCLAGE DE FINANCEMENT			
		TOTAL HT	BOARD	ENGAGEMENTS	A ENGAGER	RELIQUAT PRÊT BOARD	ETAT HT	TOTAL HT	BOARD	RELIQUAT A UTILISER
1- Etudes	1 041	150	-				150	891	891	-
1.1. études PAF/ drainage du Parc								279	279	
1.2. études quatrième barrage								612	612	
2- Travaux	14 489	10 184	7 780	8 414		2 404	3 671	3 359	312	
3- Contrôle et surveillance des travaux	610	500	500	487			123	110	13	
4- Appui à la gestion des déchets	400	400	400	-	400		-			
5- Mesures environnementales et sociales	188	321	223*	-	30	98	60	60		
6- Coordination et gestion du Projet	393	313	313	313			80	80		
7- Audit technique et financier	30	30	30	-	30		-			
Coûts de base	17 151	11 898	9 247	9 214	460	2 652	4 825	4 500	325	
Total Imprévus*	7	761	753	-	-	7	-	-	-	
Imprévus physique	7	470	462	-	-	7	-	-	-	
Provision pour hausse de prix	-	291	291	-	-	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL	17 158	12 659	10 000	9 214	460	2 659	4 825	4 500	325	
POURCENTAGE							100%	93%		7%

*Des mesures environnementales, d'un montant de 193 MFCFA, ont été intégrées au marché travaux.

Les conditions de financement du présent accord de prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement se présentent comme suit :

Montant	4,5 milliards francs CFA
Taux d'intérêt	5,44%
Maturité	12 ans
Différé d'amortissement	03 ans
Date de clôture	2025
Durée d'exécution du projet	60 mois

4. Présentation du projet de loi

Le projet de loi comprend deux articles : l'article 1 autorise la ratification de l'accord de prêt et l'article 2 est relatif à la formule exécutoire.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : Dans l'exposé des motifs, le Gouvernement estime l'ensemble des travaux à environ dix-neuf (19 000 000 000) milliards de francs CFA. Pouvez-vous communiquer le montant exact du Projet à la Représentation nationale ?

Réponse : C'est l'étude réalisée en 2010 qui a estimé le coût des travaux à dix-neuf milliards (19 000 000 000) de francs CFA.

Sinon, le montant des trois premières phases du Projet, dont les financements ont été acquis, s'élève à trente-trois milliards huit cent quarante-huit millions soixante-six mille trois cent soixante (33 848 066 360) francs CFA TTC.

Question n°2 : Le Gouvernement peut-il faire le bilan de l'exécution physique et financière des phases 1 et 2 du projet ?

Réponse : Le bilan des deux phases se présente comme suit :

Phase 1 : Les travaux qui ont été exécutés à ce niveau ont porté essentiellement sur :

- la réalisation du canal à parois revêtues en béton armé et le radier en terre sur le tronçon du marigot Kadiogo compris entre la limite Est du Parc Bangrewéogo et le dalot de An Nayélé. Ce canal de section trapézoïdale a une largeur au plafond de 80 m et une hauteur de 2 m et totalise une longueur de 2 032 m ;
- la réalisation de caniveaux en béton armé de sections variables et de 21 dalots de restitution de section 80 cm x 80 cm ;
- Le recalibrage du marigot Kadiogo en canal en terre localisé entre sa confluence avec le canal de Wemtenga et la limite Est du parc Bangr Wéogo. il a un linéaire de 960 m et de forme trapézoïdale avec 60,00 m de largeur au plafond et 2,20 m de hauteur ;
- la réalisation de la mare n°2 sur une superficie d'environ 56 000 m² ;
- la réalisation de pistes d'entretien en terre de 4,00 m de largeur du canal partiellement revêtu ;
- l'élargissement du dalot de An Nayélé en ajoutant un dalot supplémentaire d'une section de 5 x 5,00 m x 3,00 m sur chaque rive de l'ouvrage existant ;
- le recalibrage du marigot Somgandé 2 sur son tronçon compris entre la RN3 et la mare n°2 pour assurer la restitution des eaux drainées dans la mare ;
- le recalibrage du marigot Kadiogo en aval du dalot de An Nayélé sur 500 m ;

- la prise en compte des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation des impacts environnementaux inhérents à ces travaux.

Les travaux ont été réceptionnés définitivement en mars 2014 pour un montant total de six milliards quatre-vingt-onze millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante-six (6 091 196 546) francs CFA TTC.

Bilan phase 2 : Les travaux qui ont été exécutés durant cette phase 2 ont porté sur :

- le revêtement en béton armé du fond du canal à parois revêtues en béton armé (entre la limite Est du Parc Bangrewéogo et le dalot de An Nayélé, soit un linéaire de 2 032m) ;
- le revêtement en perrés maçonnés des talus du canal en terre réalisé à l'intérieur du Parc, soit 960 m ;
- le recalibrage du marigot en aval du pont An Nayélé sur un (01) km supplémentaire ;
- le revêtement en perrés secs des talus de la mare d'amortissement ;
- le revêtement en béton armé des talus et du fond du marigot Somgandé 2 ;
- la réalisation de diguettes de protection sur la rive gauche du canal réalisé à l'intérieur du parc.

Les travaux ont été réceptionnés définitivement le 31 décembre 2015 pour un montant total de sept milliards cinq cent neuf millions deux cent quarante-neuf mille huit cent quatorze (7 509 249 814) francs CFA TTC.

Question n°3 : Le Gouvernement a-t-il déjà évalué la phase 4 à venir du Projet ?

Réponse : Dans l'exécution de la phase 3, objet de la présente session, il est prévu des études de faisabilité de la 4^e et dernière phase du Projet. Cette étude déterminera le montant des investissements de la 4^e phase.

Question n°4 : Les études d'impact environnemental ont-elles été actualisées avant le lancement de la phase 3 du Projet ?

Réponse : Les études d'impact environnemental et social (EIES) ont été actualisées en 2018 et l'avis de faisabilité environnementale a été obtenue en 2019 par arrêté n°2019-039/MEEVCC/CAB du 23/01/2019 portant avis sur la conformité de la faisabilité environnementale du projet.

Par ailleurs, pour la tranche conditionnelle de la 3^e phase, il y a eu le recrutement d'un expert environnementaliste dans l'UGP qui était une des conditions suspensives de mise à dispositions du prêt.

Question n°5 : Toutes les étapes du Projet évoquées dans l'exposé des motifs ont-elles été observées lors de sa mise en œuvre ?

Réponse : Le bailleur a accepté de financer les phases successives. Une telle confiance ne nous aurait pas été accordée si les travaux n'avaient pas été exécutés dans les règles de l'art.

Question n°6 : Le Ministère a-t-il prévu un plan de gestion des déchets ?

Réponse : Il existe un plan de gestion des déchets. La gestion des déchets est confiée à la Commune de Ouagadougou à travers un protocole signé avec cette dernière. C'est dans le cadre de ce protocole qu'un appui en équipement de la

mairie est prévu dans cette phase du projet. Le matériel de gestion des déchets solides à acquérir est composé de :

- matériels roulants ;
- lots de Petits matériels de chantier ;
- équipement de protection.

Aussi, des poubelles ont été remises aux riverains du canal pour faciliter la collecte des déchets ménagers. La 4^e phase intégrera la construction d'un centre de collecte et de tri de ces déchets.

Question n°7 : **Pouvez-vous faire un rapprochement entre le coût total du Projet annoncé à la page 6 de l'exposé des motifs et les montants indiqués précédemment ? Pouvez-vous expliciter le bouclage du financement du Projet ?**

Réponse : Pour le financement de la tranche conditionnelle de la phase 3, ce montant de quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) de francs FCFA permet le bouclage de cette phase.

Néanmoins, la révision des prix a occasionné une incidence financière que l'Etat devra prendre en charge, conformément à l'accord de prêt.

Aussi, le projet a une perspective de 4^e phase dont le financement sera à rechercher après les résultats des études de faisabilité pour régler complètement le problème d'évacuation des eaux de la ville de Ouagadougou.

Question n°8 : **Quels sont les critères et méthodes d'appréciation du taux de rentabilité économique établi à 26,19% ?**

Réponse : C'est l'étude économique qui a permis de définir cette rentabilité. C'est une simulation sur la base des données du moment. C'est la méthode bilan « coût/avantage » avec l'évaluation des bénéfices pour la collectivité qui a été utilisée par le consultant.

Question n°9 : Lorsque l'on s'appesantit en particulier sur la composante 6, point 6, le projet ne vous semble-t-il pas peu ambitieux ? L'envergure des ouvrages n'est-elle pas à minima ?

Réponse : Les ouvrages ne sont pas à minima car l'actualisation des études a induit certains redimensionnements avant réalisation.

Question n°10 : L'aménagement du canal de Wemtenga avait-il déjà été prévu dans des phases précédentes ? Si non, qu'est-ce que le Gouvernement prévoit en ce qui concerne l'aménagement du canal de Wemtenga dans la présente phase ou la phase à venir ?

Réponse : La réhabilitation du canal de Wemtenga n'est prévue dans aucune des phases de ce Projet.

Néanmoins, la question de la réhabilitation de ce canal pourrait être examinée pour une prise en charge future dans le cadre d'un autre projet.

Question n°11 : La composante « suivi et entretien des infrastructures » n'a-t-elle pas été occultée dans ce projet ?

Réponse : Le volet « suivi et entretien des infrastructures » n'a pas été occulté car à la fin des travaux, ces ouvrages seront rétrocédés à la mairie. Dans le cadre de ce projet, les équipements cités en réponse à la question n°7 seront acquis au profit de la commune de Ouagadougou pour assurer la gestion et l'entretien des infrastructures. Cela va renforcer les capacités de la mairie pour la prise en charge de cette question.

Question n°12 : Le Gouvernement a-t-il des garanties sur la qualité des ouvrages qui seront livrés et sur les délais de livraison prévus ?

Réponse : Dans le cadre de l'exécution physique des travaux, une mission de suivi-contrôle a été recrutée pour assurer le suivi-contrôle à pied d'œuvre de la qualité. De plus, la Direction générale de l'urbanisme de la viabilisation et de la topographie assure la supervision des travaux avec un responsable infrastructure qui est régulièrement présent sur le chantier.

Par ailleurs, un audit technique est également prévu à la fin des travaux pour apprécier la qualité des ouvrages.

La tranche FERME est exécutée à 100% dans les délais et la tranche conditionnelle est à un taux de 55,41% pour un délai consommé de 38,89%.

Question n°13 : Le Gouvernement dispose-t-il de projets d'implémentation de ce type de projet de système de drainage des eaux pluviales dans les autres grandes villes du Burkina Faso ?

Réponse : Dans le cadre du Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines (PTDIU), il a été élaboré en 2021, les Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales (SDDEP) pour les 12 villes capitales de régions autres que Ouagadougou et un programme de mise en œuvre est en préparation.

Question n°14 : Ce Projet a-t-il tenu compte des projets antérieurs exécutés en vue d'éviter les inondations qui impactent négativement les conditions de vie des populations riveraines ?

Réponse : Le Projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de drainage des eaux pluviales (SDEPP) de la ville de Ouagadougou.

Question n°15 : Pourquoi ce prêt n'est-il pas rétrocédé à la Commune de Ouagadougou ?

Réponse : La réalisation des canaux primaires de drainage des eaux pluviales fait partie des attributions du Ministère en charge de l'urbanisme. Les collectivités ont les compétences dans la réalisation de canaux secondaires et tertiaires. Cependant, après réalisation, l'ouvrage sera rétrocédé à la collectivité pour sa gestion à travers une convention de rétrocession.

Question n°16 : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, combien d'arbres ont été détruits ?

Réponse : L'inventaire forestier réalisé en avril 2021 prévoyait que les travaux d'aménagement de l'exutoire à l'intérieur (canal central) du Parc urbain Bangrewéogo entraîneraient l'abattage d'environ deux mille neuf cent soixante-douze (2 972) arbres sur une prévision de quatre mille huit cents (4 800) dans le PGES.

Cependant dans le cadre du prolongement du canal réalisé par l'Agence municipale des grands travaux (AMGT), tout comme à l'intérieur du Parc, un débroussaillage de l'emprise a été effectué occasionnant l'abattage de 200 arbres.

Trois mille cent quatre-vingt-sept (3 187) arbres ont quand même été plantés dans les espaces disponibles à l'intérieur du Parc.

Question n°17 : Combien de plants ont-ils été mis en terre dans les espaces disponibles dans le Parc dans le cadre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?

Réponse : Dans le cadre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale trois mille cent quatre-vingt-sept (3 187) plants ont été mis en terre dans les espaces

disponibles à l'intérieur du Parc. De plus, vingt (20) poubelles ont été fixées à l'intérieur du Parc.

Question n°18 : Quelles ont été les activités prévues ou programmées dans le cadre de la gestion des déchets ?

Réponse : Les activités prévues ou programmées dans le cadre de la gestion des déchets sont, entre autres :

- la signature d'un protocole d'accord pour la sensibilisation des populations (campagne IEC) ;
- la sensibilisation des ménages à la gestion des déchets solides et l'entretien des ouvrages d'assainissement y relatifs dans les arrondissements 4, 5 et 10 et la Commune de Saaba ;
- l'organisation d'assemblées de quartier sur la gestion des déchets solides et entretien des ouvrages d'assainissements dans la zone du projet (Nioko 2-Bendogo, Wayalghin et Saaba) ;
- l'organisation de prestations de troupes théâtrales de sensibilisation sur la gestion des déchets solides dans la zone du projet (Nioko 2 - Bendogo- Wayalghin et Saaba) ;
- la production et diffusion d'une émission radio sur la gestion des déchets et l'entretien des ouvrages d'assainissement ;
- la production et diffusion d'un film vidéo de sensibilisation sur la gestion des déchets solides suivi d'échanges dans les écoles riveraines du Projet ;
- la production de visuels (affiches, tee-shirt, banderoles, prospectus....) sur la gestion durable des ouvrages d'assainissement ;
- le renforcement des capacités des cadres de la Mairie sur la gestion des déchets et l'assainissement ;
- le renforcement des capacités des cadres de la Mairie sur le volet suivi-évaluation/gestion des organisations.

Question n°19 : Pouvez-vous nous présenter les photographies des ouvrages déjà réalisés ?

Réponse : Les photographies (maquettes des ouvrages à réaliser) des ouvrages déjà réalisés sont jointes en annexes au présent rapport.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi permettra :

- de faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant le taux d'habitations inondées de manière très significative ;
- d'améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangrewéogo ;
- d'augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique ;
- d'améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

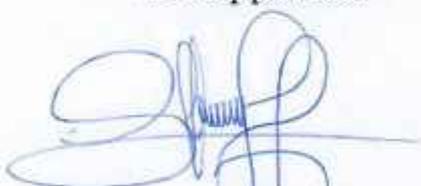
Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Vice-Président



Drissa SANOGO

Le Rapporteur



Haoua FOFANA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU VENDREDI 14 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
15.	KONE Diakalia	Membre
16.	DIALLO Daouda	Membre

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU LUNDI 24 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	CDD
2.	SIDIBE Mariam	CDD
3.	SAWADOGO Moussa	CAEDS
4.	KY Drissa	CGSASH

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

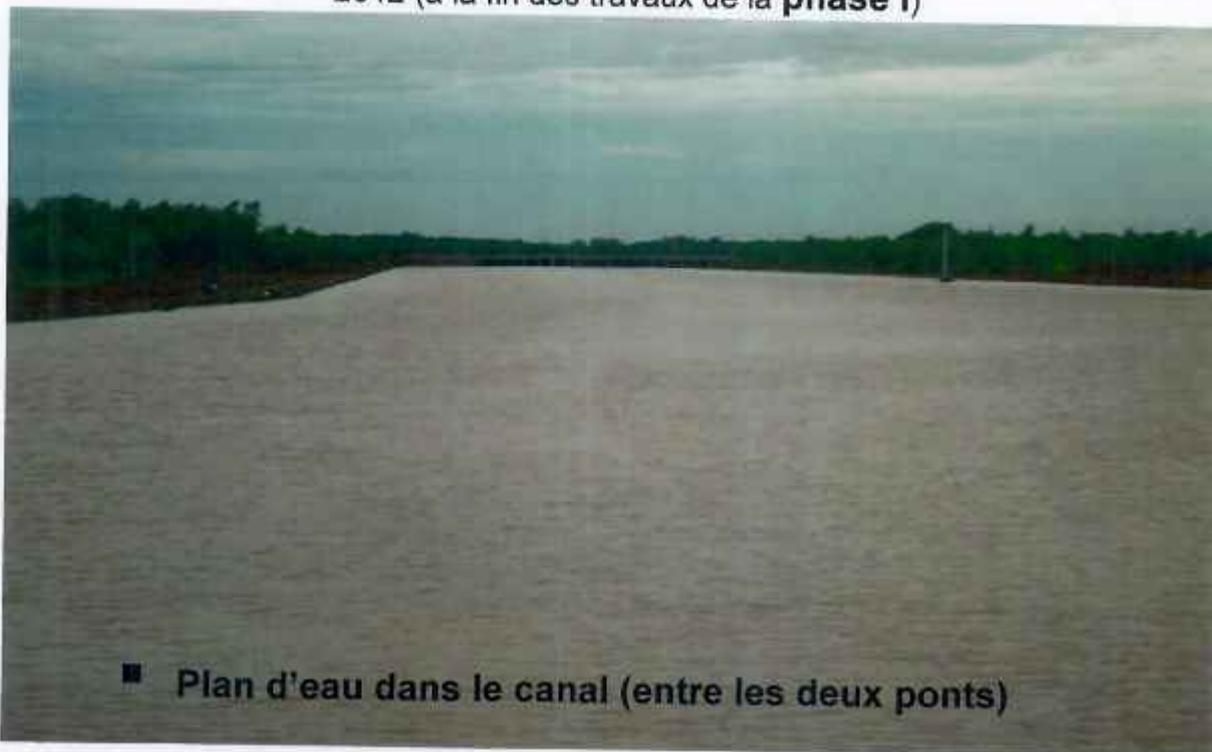
N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SIDIBE Mikailou	Ministre
2.	SORY Amed	Directeur de Cabinet
3.	OUEDRAOGO G. Marc	SG
4.	OUATTARA S. Hamed	DGUVT
5.	PAGBELEM Adama	DGESS-MUAFH
6.	SORY Sanata	DSEC/DGESS-MUAFH
7.	SIRI Youssouf	DG-COOP/MEFP
8.	PORGO Mariam	MJDHRI/DGRI
09.	SON Abibata	MJDHRI/DGRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	Ouedraogo/Zampalegre Aïcha	Administrateur parlementaire
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
7.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES TRAVAUX DÉJÀ REALISES

Fonctionnement et comportement du canal au cours de la saison hivernale de l'année 2012 (à la fin des travaux de la **phase I**)



■ Plan d'eau dans le canal (entre les deux ponts)

■ Passage de l'eau au niveau du dalot de An Nayélé



Avant l'élargissement



Après l'élargissement

l'écoulement des eaux dans le canal est satisfaisant mais ralenti vers la fin du canal aménagé



L'aval du canal aménagé

La fin du canal aménagé

L'écoulement des eaux dans les caniveaux

Caniveau de 120 longeant la route au niveau du pont An Nayélé



Caniveau de 120 recueillant les eaux du quartier situé du côté de la rive droite du canal



Caniveaux de 60 longeant le canal et la piste d'entretien



Arrivée d'eau dans le canal venant du côté du Centre National des Semences Forestières



Dans le Canal non revêtu à l'intérieur du parc



Dans le Canal revêtu à l'extérieur du parc





- L'érosion des talus des tronçons du canal non revêtu à l'intérieur du parc



**TRAVAUX REALISES AU NIVEAU DE LA PHASE II DU PROJET
(TRAVAUXCONFORTATIFS)**

- **Recalibrage du marigot kadiogo sur 1 Km supplémentaire en aval du pont An Nayélé**



Avant le recalibrage



Après le recalibrage

Revêtement en béton armé du fond du canal à l'extérieur du parc



- Revêtement en béton armé du fond et des talus du marigot de Somgandé 2



-
- Revêtement en perrés maçonnés des talus du canal en terre à l'intérieur du parc



- Revêtement en perrés maçonnés des talus du canal en terre à l'intérieur du parc (suite)



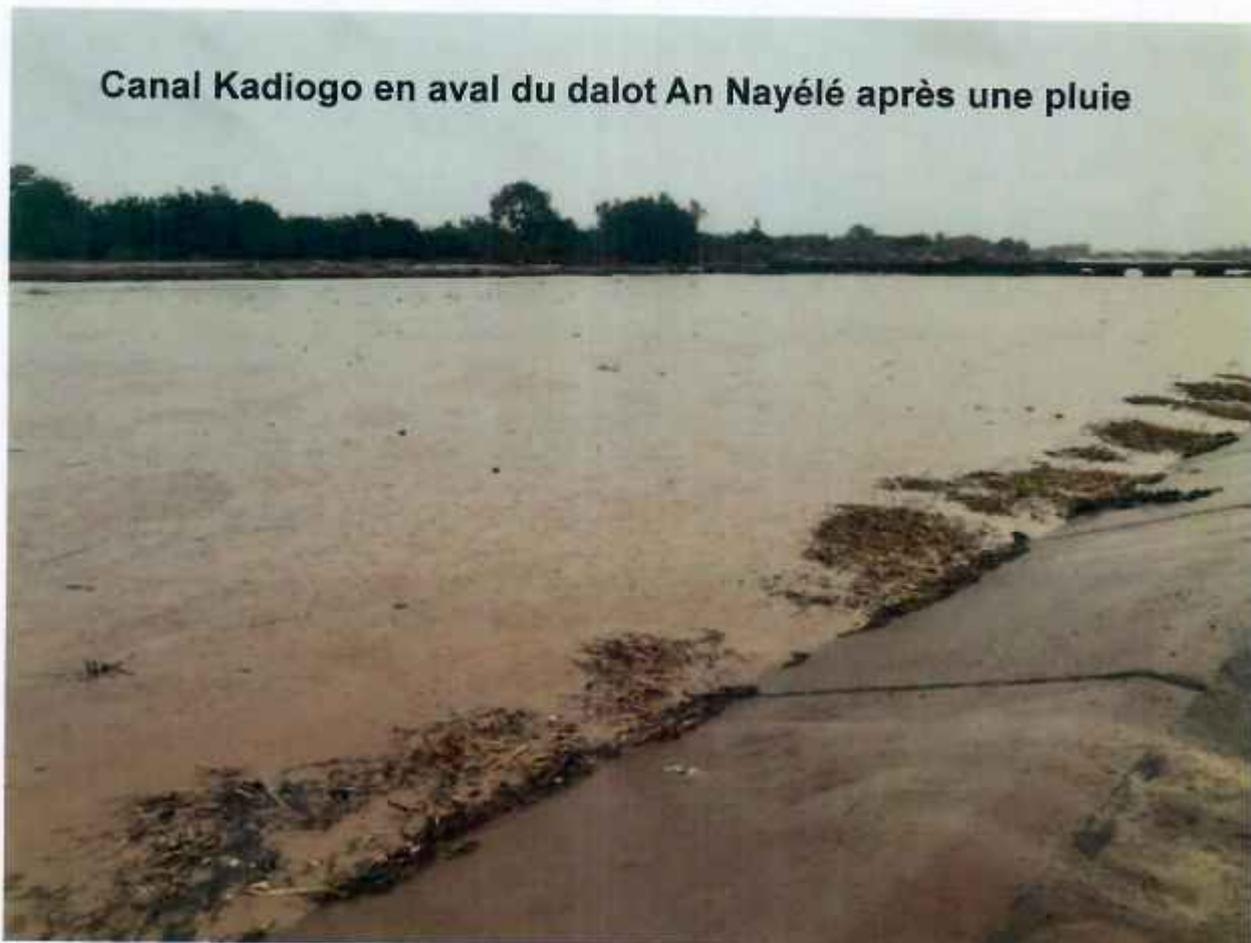


- **Revêtement en perrés secs des talus de la mare**



**TRAVAUX REALISES AU NIVEAU DE LA PHASE III DU PROJET
(TRANCHE FERME)**

Canal Kadiogo en aval du dalot An Nayélé après une pluie



Canal Kadiogo en aval du dalot An Nayélé après une pluie

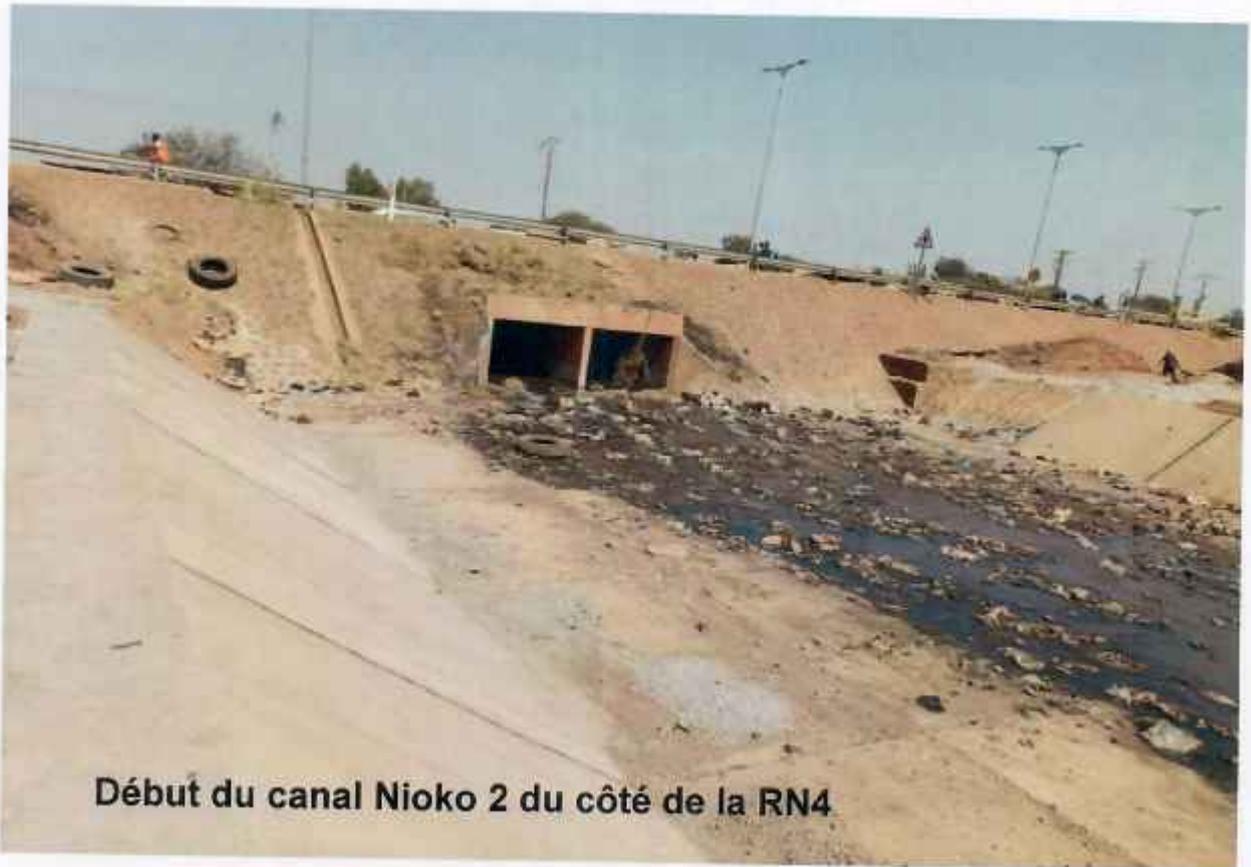




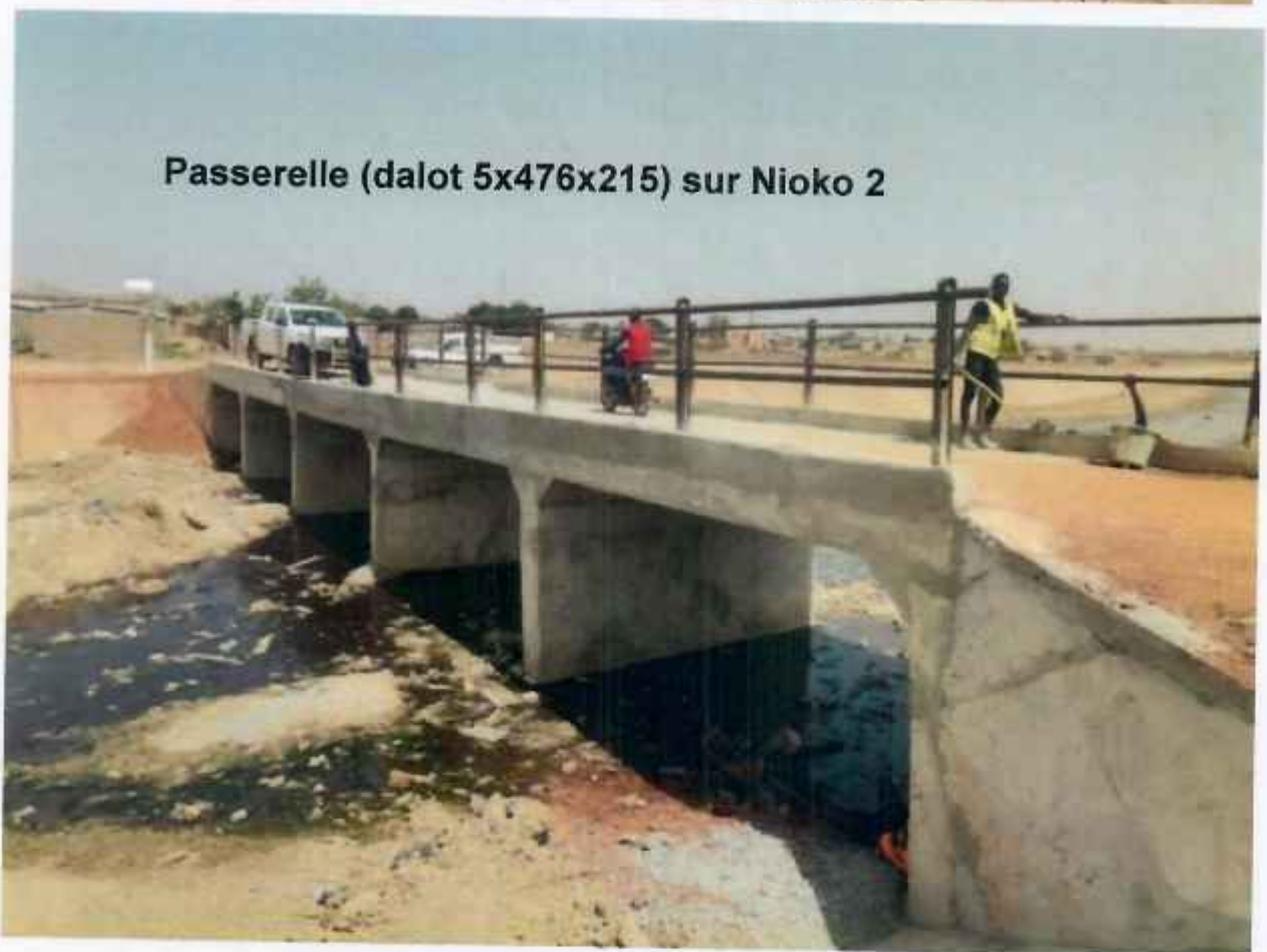
Canal en maçonnerie prolongeant celui de l'AMGT



Réhabilitation des protections du déversoir du barrage n°3



Début du canal Nioko 2 du côté de la RN4



Passerelle (dalot 5x476x215) sur Nioko 2



Caniveau 250x200 au niveau de Nioko 2



L'infirmerie construite à l'intérieur du Parc Bangr Wéogo



Poste de guérite à l'intérieur du Parc



Banquette réalisé à l'intérieur

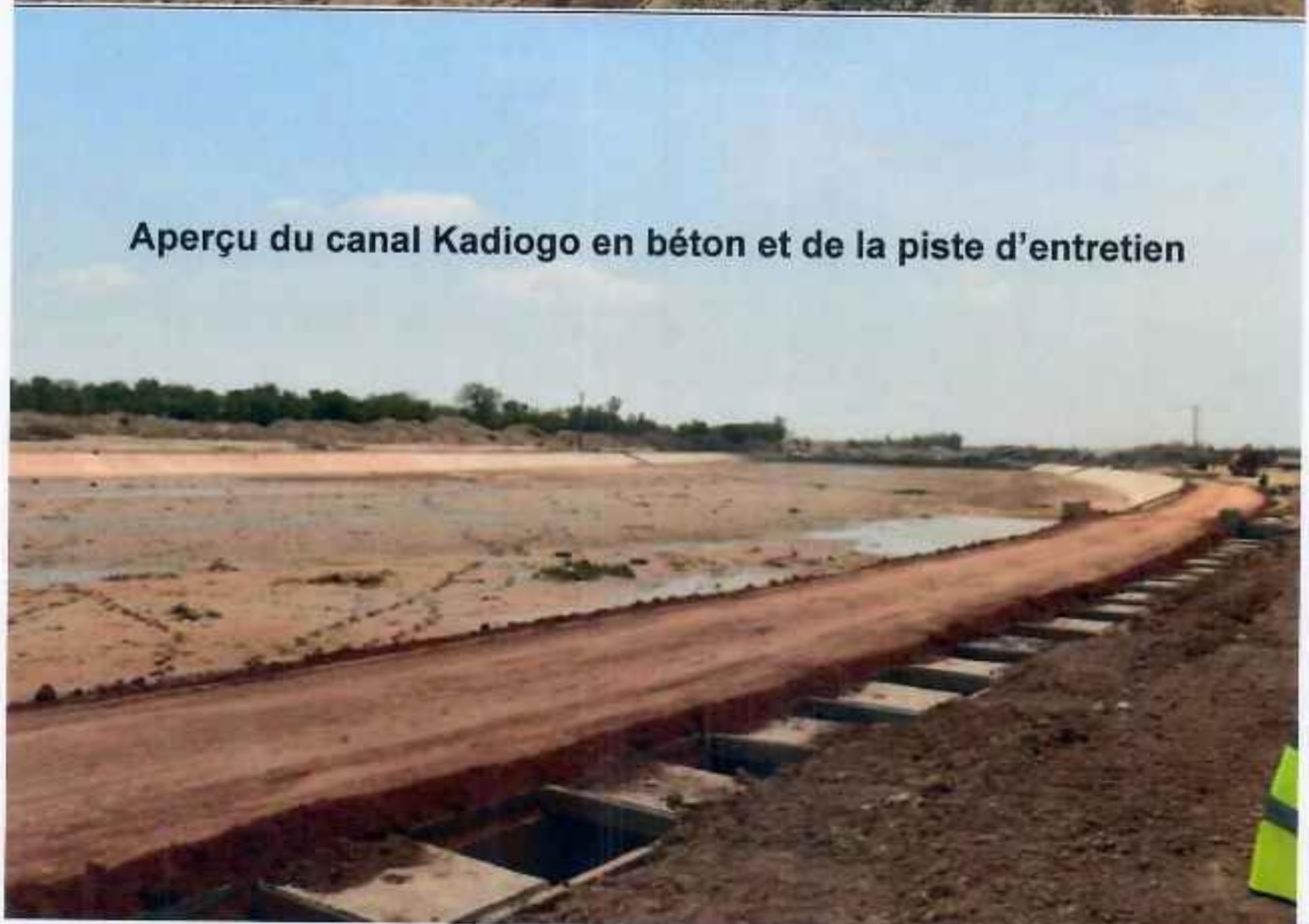
Eclairage public le long du canal et piste d'entretien



**TRAVAUX REALISES AU NIVEAU DE LA PHASE III DU PROJET
(TRANCHE CONDITIONNELLE)**



Début des travaux de la tranche conditionnelle



Aperçu du canal Kadiogo en béton et de la piste d'entretien



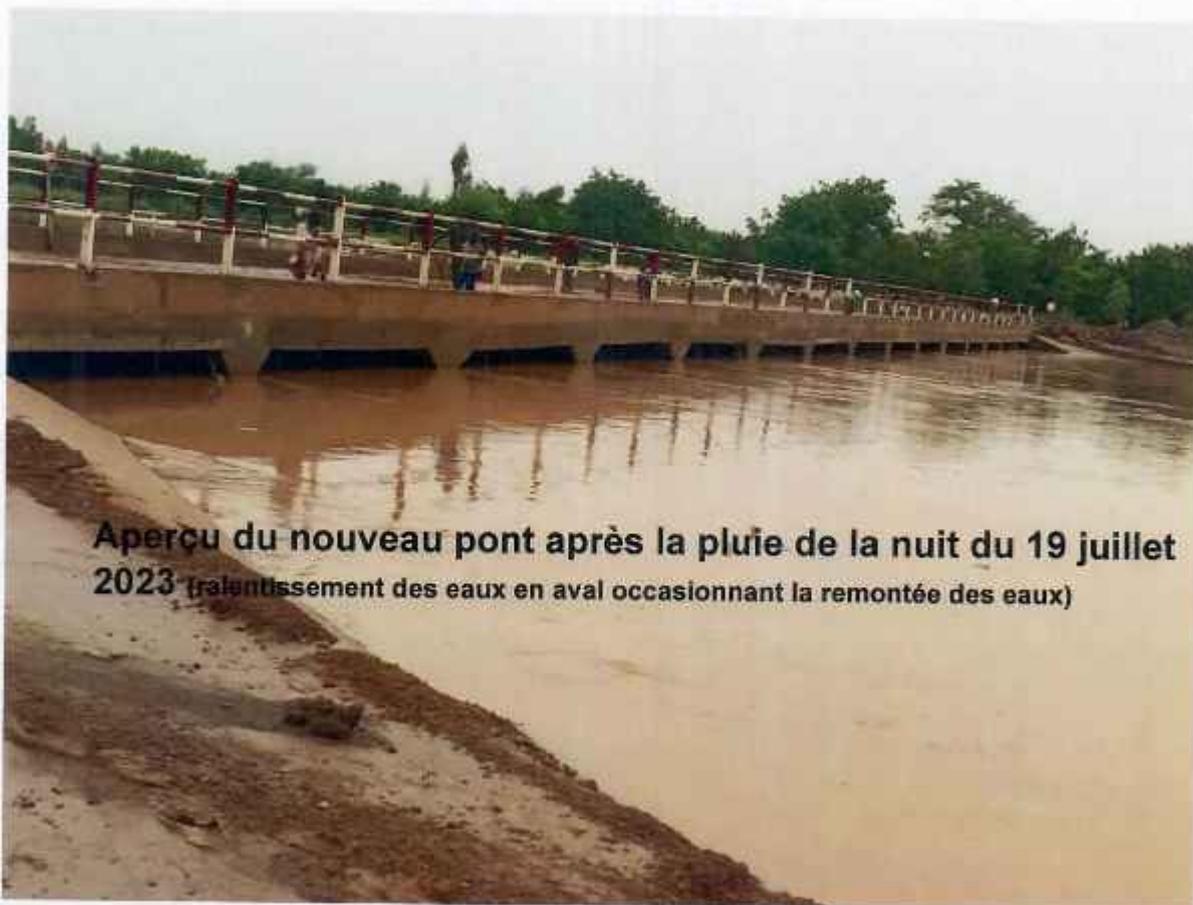
Caniveaux longitudinaux longeant le canal principal



Amorce de caniveaux

La passerelle sur Goudrin





Aperçu du nouveau pont après la pluie de la nuit du 19 juillet 2023 (ralentissement des eaux en aval occasionnant la remontée des eaux)



L'écoulement des eaux dans le canal est ralenti vers la fin du canal aménagé d'où l'impérativité de la phase 4.